



VIH et logement : vers une stratégie nationale

Document de travail

Préparé par Jann Ticknor et Lynne Belle-Isle



Société canadienne du sida
Mars 2010

Pour obtenir des copies de ce rapport, veuillez communiquer avec :

Société canadienne du sida
190, rue O'Connor, bureau 800
Ottawa (Ontario) K2P 2R3
Canada

Téléphone : 1.613.230.3580
Sans frais : 1.800.499.1986
Télécopieur : 1.613.563.4998

Aussi disponible en ligne à www.cdnaids.ca/vihetlogementdocumentdetravail

Ce document est aussi disponible en anglais : « *HIV and Housing : Toward a National Housing Strategy* »

De gros remerciements à Monique Doolittle-Romas et Tricia Diduch de la Société canadienne du sida pour leur remarques et révisions.

© 2010 Société canadienne du sida

ISBN : 0-921906-62-5

La reproduction de ce document est autorisée et encouragée. La vente de copies est interdite. Veuillez citer les auteurs et la Société canadienne du sida comme sources de cette information.

La production de ce document a été rendue possible grâce à la contribution financière de l'Agence de santé publique du Canada. Les opinions exprimées aux présentes ne représentent pas nécessairement celles de l'Agence de santé publique du Canada.

Sommaire

Conformément aux objectifs du plan stratégique canadien en matière de VIH/sida intitulé Au premier plan : le Canada se mobilise contre le VIH/sida (Association canadienne de santé publique [ACSP], 2006), la Société canadienne du sida (SCS) s'engage à combattre l'iniquité, les stigmates et d'autres facteurs sociaux pesant sur l'épidémie en travaillant en collaboration avec les différents ordres de gouvernement, les organismes communautaires de lutte contre le sida et d'autres organismes de services sociaux ainsi que les personnes atteintes du VIH/sida ou touchées par la maladie. Reconnaissant le logement comme étant un de ces déterminants de la santé, la SCS souhaite améliorer de manière tangible l'accès au logement adéquat, accessible, et complet, ainsi qu'à d'autres services sociaux et de santé, qui sont indispensables à la prévention du VIH et à l'amélioration de la santé et du bien-être des personnes vivant avec le VIH.

Bien que le Canada fasse figure de pays développé et riche, il demeure le seul pays du G8¹ à ne pas avoir une stratégie nationale pour garantir que tous aient accès à un logement accessible, adéquat et abordable. Bien que des initiatives municipales et régionales ont abordé le nombre croissant de personnes sans domicile fixe ou en situation de logement précaire dans les centres urbains du Canada, ces efforts doivent être alignés par l'entremise de la participation des intervenants clés et de tous les ordres de gouvernement (Scott, Ellen, Clum et Leonard, 2007). Une réponse nationale coordonnée est requise afin de fournir les dépenses d'infrastructure pour développer du nouveau logement social, supervisé et impérial, ainsi que pour assurer la réhabilitation du logement existant. Elle aidera aussi à lier la recherche en logement aux pratiques et politiques.

Avec le projet de loi C-304 qui propose le développement d'une stratégie nationale en matière de logement, le présent document vise d'une part à alimenter la discussion en insistant sur les besoins pressants en logements accessibles, adéquats et abordables pour les personnes vivant avec le VIH/sida ou à risque de le contracter, et d'autre part à étayer l'élaboration d'une stratégie qui tienne compte des besoins et des expériences de ce groupe. En se fondant sur des travaux antérieurs de la SCS, le présent document examine la situation face au logement dans le contexte canadien actuel. Il considère aussi d'autres stratégies en matière de logement et propose des recommandations spécifiques en terme de l'offre de logement, de l'abordabilité, des services de soutien, de réhabilitation et des secours d'urgence. Reconnaissant le cadre unique de logement des Autochtones au Canada, ainsi que la surreprésentation des Autochtones dans l'épidémie de VIH au Canada, il reconnaît également l'importance de répondre à leurs besoins au sein d'une stratégie nationale.

La SCS appuie une stratégie nationale qui fournit des ressources financières et humaines adéquates et soutenues, des réponses adaptées sur les plans culturel et linguistique, et des mécanismes d'évaluation et de responsabilisation. L'inclusion des personnes vivant avec le VIH/sida (PVVIH/sida) dans les processus d'élaboration de solutions et de prise de décision est

¹ Le G8 comprend l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni et la Russie.

aussi importante. De l'action urgente est requise afin de loger le nombre croissant de personnes sans domicile fixe ou en situation de logement précaire au Canada. La SCS et ses membres s'engagent à promouvoir le développement de politique, à relier et coordonner les activités et les ressources en collaboration avec d'autres intervenants clés pour élargir la portée de leur action au maximum et lancer un appel uni pour la mise en place d'une stratégie nationale exhaustive en matière de logement qui favorise l'accès de tous à des logements accessibles, adéquats et abordables pour les PPVIH/sida et pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Bien que la nature exacte du lien de cause à effet entre le logement et les risques de contracter le VIH et les résultats pour la santé reste à déterminer, les recherches révèlent invariablement une forte corrélation entre de bonnes conditions de logement et un risque peu élevé de contracter le VIH, un accès accru à des soins médicaux et une amélioration des résultats pour la santé. Chose importante, il semble bien que ces résultats puissent être atteints en faisant des investissements publics consacrés au logement des personnes vivant avec le VIH/sida ou à risque de le contracter qui n'entraînent pas de coûts supplémentaires et peuvent même entraîner des économies pour les collectivités dans leur ensemble. [Traduction libre]
(Shubert et Bernstine, 2007, p. 172.)

Introduction

La Société canadienne du sida (ci-après dénommée la SCS) est une coalition nationale regroupant plus de 120 organismes communautaires de lutte contre le sida de partout au Canada. La SCS s'est donné pour mission de renforcer la réponse au VIH/sida dans tous les secteurs de la société et d'enrichir la vie des personnes et des collectivités touchées par cette maladie. Elle défend les droits et intérêts des individus et des collectivités touchés par le VIH/sida, facilite le développement des programmes, services et ressources de ses organismes affiliés et favorise la participation communautaire aux programmes de lutte contre le VIH/sida partout au pays.

La SCS adopte une approche holistique de la santé, en accord avec ses valeurs et ses croyances fondamentales. Conformément aux objectifs du plan stratégique canadien en matière de VIH/sida, *Au premier plan*, la SCS s'engage à combattre l'iniquité, les stigmates et d'autres facteurs sociaux pesant sur l'épidémie en travaillant en collaboration avec les différents ordres de gouvernement, les organismes communautaires de lutte contre le sida et d'autres organismes de services sociaux ainsi que les personnes atteintes du VIH/sida ou touchées par la maladie. Par cet engagement, la SCS souhaite également améliorer de manière tangible l'accès à des services de santé et sociaux adaptés, adéquats et complets, y compris le logement.

Comme déterminant de la santé, le logement joue un rôle important pour la santé. Le logement adéquat est lié à une amélioration de l'état de santé pour la population en générale et pour les PVVIH/sida et à la prévention du VIH. *Au premier plan* soutient qu'une stratégie de logement efficace doit donc réduire le risque de transmission du VIH ainsi qu'améliorer la santé et le bien-être des personnes vivant avec le VIH/sida (ci-après dénommées PPVIH/sida). Plus de la moitié des organismes membres de la SCS offrent soit des services de logement, soit des services de soutien au logement, comme des services de défense des droits, d'information sur les droits des locataires et d'orientation vers des services de logement, et facilite un accès accru à une aide financière au paiement du loyer là où cette aide est disponible.

Au premier plan impose à la SCS le devoir d'examiner le contexte du logement au Canada et de travailler avec et défendre le droit d'accès prioritaire des PVVIH/sida à un logement adéquat et abordable (ACSP, 2006). L'accès à un logement adéquat et abordable sous-tend tout le plan stratégique, et ce, en raison du lien entre la prévention, les soins, le soutien et le traitement pour les PVVIH/sida ou à risque de le contracter. C'est dire qu'il est possible d'améliorer de façon marquée le bien-être des personnes grâce à une stratégie coordonnée en matière de logement. De plus, le conseil d'administration de la SCS a signifié son appui à la *Déclaration internationale de 2008 sur la pauvreté, le sans-abrisme et le VIH/sida*² (National AIDS Housing Coalition [NAHC], 2008), d'où ressort un appel à l'action contre la pauvreté et le sans-abrisme dans le cadre de la lutte contre la pandémie de VIH/sida.

² Vous trouverez la déclaration à l'adresse suivante : <http://nationalaidshousing.org/2008confrench/>

Toutefois, la coordination des mesures à prendre pour combler le manque de logements adéquats et abordables au Canada se heurte à de nombreuses difficultés. Bien qu'à maintes reprises il s'en soit fallu de peu pour qu'il se dote d'une stratégie nationale en matière de logement, le Canada demeure le seul pays du G8³ à ne pas en avoir. Le présent document vise d'une part à alimenter la discussion en insistant sur les besoins pressants du Canada en logements accessibles, adéquats et abordables pour les PVVIH/sida ou à risque de le contracter, d'autre part à étayer l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de logement qui tienne compte des besoins et des expériences de ce groupe. En se fondant sur des travaux antérieurs de la SCS⁴, le présent document examine la situation actuelle du logement dans le contexte Canadien actuel et expose les principaux thèmes sur lesquels devrait se pencher une stratégie en matière de logement. Pour ce faire, elle formule des recommandations visant précisément les PVVIH/sida ou à risque de le contracter.

Définition des termes : logement accessible, adéquat et abordable

Il existe quelques termes utilisés à l'échelle internationale, en particulier par l'Organisation mondiale de la santé ainsi que les Nations Unies, pour décrire précisément ce sur quoi portent les bonnes politiques de logement. Les expressions *logement accessible*, *logement adéquat* et *logement abordable* sont communément utilisées dans ce document. Elles sont définies ci-dessous :

Un **logement accessible** est un logement adapté aux personnes auxquelles il est destiné, notamment à celles défavorisées par l'âge, une incapacité physique ou mentale ou leur état de santé, ou à celles qui sont victimes d'un désastre naturel.

Un **logement adéquat** est un logement habitable dont la structure est solide, qui est suffisamment grand et qui protège adéquatement du froid, de l'humidité, de la chaleur, de la pluie, du vent, du bruit, de la pollution et d'autres menaces pour la santé.

Un **logement abordable** est un logement disponible à un coût qui n'empêche pas une personne de satisfaire ses autres besoins fondamentaux, notamment les besoins de nourriture, d'habillement et d'accès à l'éducation.

Contexte

Les demandes visant la mise en œuvre d'une stratégie nationale en matière de logement au Canada sont fondées sur des faits avérés et étayées par près de 20 ans de recherche sur le sans-abrisme et le logement. Pour plus d'une décennie, les professionnels engagés dans la lutte à la pauvreté, dans la justice sociale et la santé, des chercheurs et des organismes œuvrant dans

³ Le G8 comprend l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni et la Russie.

⁴ Voir « *Emmenez-moi chez moi* » : l'énoncé de position de la SCS sur le logement et le VIH/sida, 2009, en ligne à [http://www.cdnaids.ca/web/setup.nsf/ActiveFiles/Microsoft+Word+-+%C3%A9nonc%C3%A9+de+position+-+logement/\\$file/Microsoft%20Word%20-%20%C3%A9nonc%C3%A9%20de%20position%20-%20logement.pdf](http://www.cdnaids.ca/web/setup.nsf/ActiveFiles/Microsoft+Word+-+%C3%A9nonc%C3%A9+de+position+-+logement/$file/Microsoft%20Word%20-%20%C3%A9nonc%C3%A9%20de%20position%20-%20logement.pdf)

le domaine du logement ainsi que des dirigeants municipaux invitent les gouvernements fédéral et provinciaux à collaborer en coordonnant les mesures de lutte. De nombreuses études en sans-abrisme et logement usant de diverses méthodes ont identifié ce qui est requis pour permettre aux gens d'obtenir et de maintenir des logements accessibles, adéquats et abordables (Wolitski, Kidder et Fenton, 2007). Cependant, malgré l'accumulation des faits avérés fournis par la recherche et les méthodes proposées pour remédier à la crise du logement, il n'y a toujours pas de stratégie coordonnée à l'échelle du pays.

Le nombre croissant de personnes sans domicile fixe ou en situation de logement précaire dans les centres urbains du Canada a poussé les villes à mettre en œuvre diverses initiatives et interventions afin de répondre à leurs besoins accrus, voire, dans certains cas, à résoudre le problème du sans-abrisme (p. ex., Streets to Homes à Toronto, 10 Year Plan to End Homelessness à Calgary, Community Action on Homelessness à Halifax, All Roads Lead to Home à Waterloo). Dans d'autres cas, des comités ou des unités d'intervention se sont engagés à enquêter sur les inégalités en matière de logement, à les comprendre et à y tenter d'y remédier (p. ex., l'unité d'intervention en matière de logement et de santé des Prairies).

Bien que des initiatives locales et régionales de lutte au sans-abrisme apportent un certain réconfort, du soutien et des services de défense des droits aux personnes sans logement, il est impossible de relever le vaste défi que posent les problèmes d'ordre structurel – par exemple, le manque de logements accessibles, adéquats et abordables – sans la participation d'intervenants clés des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral et la coordination des actions de ces gouvernements (Knowledge Network of Urban Settings (KNUS), 2008; Scott, Ellen, Clum et Leonard, 2007).

En quoi consiste le lien entre logement et VIH/sida?

La recherche tend à montrer l'importance du logement pour le maintien de la santé et du bien-être et la prévention de la transmission du VIH/sida (SCS, 2009; KNUS, 2008; Wolitski, Kidder et Fenton, 2007). Dans le cas précis des PVVIH/sida, les résultats de recherche mettent au jour les difficultés à avoir accès à un logement et à le conserver, avec les stigmates liés au VIH, la perte ou le manque de revenus, la dépendance, l'incapacité et d'autres effets secondaires du VIH qui menacent la stabilité en matière de leur logement (KNUS; Scott et coll., 2007).

Il manque toutefois des études longitudinales sur les interventions en matière de logement des personnes vivant avec le VIH/sida ou à risque de le contracter. *Positive Spaces, Healthy Places*⁵ (PSHP) est le premier projet communautaire d'étude longitudinale visant à examiner la question du logement et de la santé dans le contexte du VIH/sida au Canada. PSHP suit des PVVIH/sida de partout en Ontario pour mieux connaître leurs conditions de logement, les choix qui s'offrent à elles et les facteurs qui influencent l'accès au logement et la stabilité sur ce plan. Les résultats préliminaires de l'étude montrent que :

⁵ Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'étude *Positive Spaces, Health Places* à l'adresse suivante : <http://pshp.aso411.ca/>

1. Trois personnes sur quatre gagnent moins de 1 500 \$ par mois
2. 40 % ont du mal à payer leur loyer
3. Le tiers craignent de perdre leur logement
4. 25 % ne se sentent pas acceptées dans leur voisinage.

Les résultats de d'autres études affirment que du vécu tel que décrit ci-haut contribue à la transmission du VIH, et compromet la capacité des PVVIH/sida de prendre soin d'elles (Wolitski et coll., 2007). Fournir des logements est une partie intégrante de la prévention de la transmission du VIH.

Un nouveau volet de cette étude, appelé « solutions de logement », examine les stratégies de logement des PVVIH/sida. Ce volet du projet offre des résultats de recherche initiaux et répond à des problèmes cernés par les organismes communautaires de lutte contre le sida, le Réseau ontarien de traitement du VIH et le Bureau de lutte contre le sida de l'Ontario. Ces résultats identifient le logement comme l'un des besoins les plus urgents, sinon le plus urgent, des PVVIH/sida en Ontario (Butterill, Kennedy, Macfarlane et Sylvestre, 2010). Les résultats préliminaires de cette recherche confirment les liens précédemment établis entre le logement, la santé et vivre avec le VIH. Le volet « solutions de logement » témoigne d'un engagement à exploiter les résultats des premières phases de la recherche qui ont permis de définir les besoins en logement des PVVIH/sida. Le but est d'influencer les cadres mis en place pour l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de logement.

Ce volet s'ajoutera à l'éventail croissant d'initiatives liées au logement des PVVIH/sida au Canada. En tablant sur ces travaux fondamentaux axés sur la collectivité, nous pourrons nous assurer que la stratégie nationale en matière de logement reprend à son compte les modèles de service écologique. Par exemple, le D^r Peter Centre de Vancouver offre « un foyer au lieu d'un hôpital » grâce à la prestation de services de logement et de santé complets aux PVVIH/sida, y compris des services et des logements de transition répondant aux besoins de ces personnes tant en périodes de maladie aiguë que de profond bien-être. Le centre offre des services de sensibilisation et de réduction des méfaits, des programmes de jour, et un accès à des logements supervisés. Grâce à un partenariat avec un hôpital de la ville, le centre peut aussi offrir un soutien et des soins en périodes de crise. De cette façon, le D^r Peter Centre s'attaque aux véritables problèmes des PVVIH/sida. La SCS croit que l'élaboration d'une stratégie nationale qui tienne compte de l'expérience de vie des PVVIH/sida ou à risque de le contracter, comme l'a fait le D^r Peter Centre, représente la meilleure approche de lutte contre l'épidémie dans le contexte actuel de son évolution.

Pourquoi la SCS attache-t-elle tant d'importance à l'établissement d'une stratégie nationale en matière de logement?

Comme nous le soulignons précédemment, le conseil d'administration de la SCS a signifié son appui à la *Déclaration internationale de 2008 sur la pauvreté, le sans-abrisme et le VIH/sida*⁶ (NAHC, 2008), et a élaboré un énoncé de position et un document d'information où elle lance un appel à passer à l'action pour régler le problème du logement en coordonnant les efforts de lutte contre le VIH/sida au Canada (SCS, 2009a).

Le document d'information met en lumière le fait que le logement constitue un déterminant de la santé et aborde la corrélation entre VIH et logement, celle entre logement et santé mentale ainsi que l'importance pour les PVVIH/sida ou à risque de le contracter d'avoir accès à un logement abordable et adéquat. De plus, il décrit brièvement l'état du logement actuel au Canada, y compris le sans-abrisme, et le manque d'infrastructure pour combler les besoins impérieux de logement⁷, les besoins en logement des PVVIH/sida ainsi que les facteurs nuisant à l'accès au logement et ceux le facilitant. Il met également l'accent sur l'approche *Priorité au logement*⁸ ainsi que sur d'autres initiatives fédérales et communautaires et comprend un bref historique du logement au Canada. Il explique comment tous les ordres de gouvernement ont contribué à l'érosion de la masse de logements abordables et adéquats disponibles aux Canadiens en réduisant les fonds consacrés au logement social et supervisé, tout en offrant des incitatifs financiers aux personnes en mesure de devenir propriétaires (SCS, 2009). Le Canada est aux prises avec une crise du logement, et ce sont les PVVIH/sida et autres personnes défavorisées et vulnérables qui en font les frais.

II. Le défi

Vu la masse de données probantes mettant invariablement au jour les liens complexes unissant le logement et le VIH/sida et la santé en général, il est manifeste que toute stratégie visant à éliminer les causes fondamentales du sans-abrisme et de l'instabilité en matière de logement au Canada doit s'harmoniser aux mesures coordonnées de lutte contre le VIH/sida (Cisneros, 2007; Wolitski et coll., 2007).

⁶ Vous trouverez la déclaration à l'adresse suivante : <http://nationalaidshousing.org/2008confrench/>

⁷ L'expression « besoins impérieux de logements » renvoie aux logements que peuvent effectivement occuper des personnes. Ainsi, la Société canadienne d'hypothèques et de logement suit de près les besoins impérieux de logement au Canada et tente de combler les lacunes grâce à des programmes et à du financement.

⁸ *Priorité au logement* est un modèle d'intervention qui permet aux sans-abri d'accéder directement à un logement sans être obligés de chercher d'abord à régler leurs problèmes de santé mentale ou de consommation de drogues ou d'alcool. Parfois, les personnes ayant des problèmes de santé mentale ou de consommation de drogues ou d'alcool doivent être logées en priorité.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, le plan stratégique *Au premier plan* soutient que les stratégies de logement doivent tenir compte de deux liens, à savoir celui entre les conditions de logement et le risque de transmission du VIH et celui entre les conditions de logement ainsi que la santé et le bien-être des PVVIH/sida. En effet, primo, l'accès à un logement accessible, abordable et adéquat est une partie intégrante des mesures de prévention du VIH/sida; secundo, les besoins en matière de logement des personnes atteintes du VIH/sida évoluent au fil de leur vie. Toute stratégie de logement tenant compte des réalités des PVVIH/sida ou à risque de le contracter doit donc répondre au besoin de logement ainsi qu'au besoin de soutien constant et évolutif. Ceci assurera que les PVVIH/sida qui ont un logement puissent le conserver malgré l'évolution de leur état physique et mental et de leurs conditions financières (Cisneros, 2007; Wolitiski, 2007). Une telle stratégie est nécessaire afin de prévenir la transmission du VIH et améliorer la qualité de vie des PVVIH/sida, alors même que leur espérance de vie s'améliorent.

Ce document a pour objectif d'exposer comment les stratégies, les politiques et les programmes mis en place dans d'autres pays ayant des structures sociales et économiques semblables à celles du Canada s'attaquent aux problèmes du sans-abrisme et du logement. Il reprend aussi les leçons tirées d'initiatives communautaires de logement destinées aux PVVIH/sida. Il s'en inspire pour formuler des recommandations visant l'intervention et l'élaboration de politiques afin d'étayer une stratégie canadienne en matière de logement qui réponde aux besoins des PVVIH/sida ou à risque de le contracter et qui tienne compte de leurs conditions de vie. Les recommandations s'appuient sur les données recueillies dans le cadre d'initiatives en matière de logement des PVVIH/sida ayant actuellement cours à Vancouver et à Toronto⁹ et sont présentées avec les résultats de l'examen des stratégies internationales de logement. Mais encore faut-il comprendre le contexte actuel du logement au Canada.

Contexte actuel du logement au Canada

Tant que le Canada ne disposera pas d'un cadre national adéquat en matière de logement, le gouvernement fédéral ne pourra pas se porter responsable des résultats.
(Wellesley Institute et Shapcott, 2009, p. 3.)

Le Canada est le seul pays du G8 à ne pas s'être doté d'une stratégie nationale en matière de logement à cause surtout d'un manque de coordination au niveau canadien dans la création de logements sociaux, supervisés et de base neufs. De plus, il n'existe ni orientations ni mission pour le gouvernement fédéral visant à régler les problèmes du Canada liés à l'insuffisance de logements, à l'entretien et à la rénovation des logements sociaux et au nombre croissant de personnes sans logement.

⁹ Le D^r Peter Centre est établi à Vancouver; la Fife House et la Casey House se trouvent à Toronto.

Cependant, le gouvernement du Canada finance et gère un certain nombre de programmes de logement dans lesquels sont alloués des fonds pour des programmes provinciaux ou communautaires, pour la recherche et des projets d'intervention suivant des cycles de sans-abrisme et de logement d'une durée variable¹⁰. Bien que financer des programmes régionaux favorisent la participation des collectivités locales à la prestation des services de logement essentiels, ces mesures sont loin de couvrir tous les besoins.

Les principales critiques à l'égard de ces mesures sont le manque de coordination entre les programmes, l'absence de mécanismes d'intégration de la recherche et de la pratique aux politiques ainsi que le manque de dépenses visant à soutenir la création d'un noyau d'infrastructure de logements neufs. La durée des cycles de financement est souvent trop courte pour soutenir les programmes, les projets ou la recherche, ou pour que leurs bienfaits se fassent sentir. Les programmes communautaires offrant du soutien au logement supervisé sont d'une importance extrême. Malheureusement, il y a peu de chances que les organismes communautaires arrivent à recueillir les fonds nécessaires pour investir dans la construction et l'entretien des logements neufs abordables et dans d'autres initiatives susceptibles d'améliorer la disponibilité générale des logements accessibles, adéquats et abordables.

Le projet de loi C-304 : *Loi visant à assurer aux Canadiens un logement sûr, adéquat, accessible et abordable*

En 2009 (et en 2001), la députée Libby Davis a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire à la Chambre des communes soulignant l'importance d'une stratégie nationale en matière de logement et demandant l'établissement d'une telle stratégie : le projet de loi C-304, *Loi visant à assurer aux Canadiens un logement sûr, adéquat, accessible et abordable* (Chambre des communes, 2009). Puisqu'il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire, la loi proposée ne peut dicter au gouvernement du Canada sa façon de distribuer les fonds. Toutefois, elle peut recommander une solution globale favorisant l'intégrité, à savoir une stratégie équitable et non discriminatoire ayant pour but de s'attaquer à la crise nationale du logement. Elle propose aussi une mesure qui pourrait se révéler plus rentable que les mécanismes actuels de financement à la pièce que met aujourd'hui en œuvre le gouvernement fédéral.

Diverses déclarations internationales considèrent le logement comme un droit fondamental (Thiele, 2002), ce qui souligne l'importance de travailler ensemble à tous les niveaux afin d'élaborer une stratégie nationale en matière de logement en réponse à la crise de logement actuelle. Le projet de loi C-304 vise justement à remédier à cette inéquité nationale. Il souligne l'accès à des logements abordables et adéquats comme un droit fondamental, ce qui oblige le gouvernement à prendre les mesures nécessaires.

¹⁰ Vous trouverez plus d'information sur les programmes et les initiatives du gouvernement en matière de logement dans le document d'information sur le logement de la SCS intitulé « *Emmenez-moi chez moi* » : *l'énoncé de position de la Société canadienne du sida sur le logement et le VIH/sida*, 2009.

Cependant, certains se sont montrés critiques à l'égard du projet de loi C-304 parce qu'il ne souligne pas explicitement l'obligation du gouvernement d'intégrer le secteur des organismes sans but lucratif, y compris les services de logement municipaux et coopératifs, ainsi que les organismes communautaires, comme les organismes de lutte contre le sida, qui offrent du soutien au logement et des services connexes (Wellesley Institute et Shapcott, 2009). En outre, il ne prévoit aucun plan sur la façon dont les intervenants du secteur privé pouvaient agir à titre de partenaires dans la lutte à la crise du logement, ce qui constitue une lacune dans une stratégie par ailleurs complète, non discriminatoire et souple (Wellesley Institute et Shapcott, 2009). Les secteurs communautaire et privé doivent chacun jouer un rôle clairement défini et prendre part aux discussions stratégiques sur la lutte au sans-abrisme. L'expertise communautaire est essentielle à l'orientation des politiques à élaborer. L'expertise des entreprises est cruciale pour obtenir et alimenter les fonds requis pour investir dans le logement.

L'état actuel du projet de loi C-304

Le projet de loi C-304 a été adopté en fin de mars 2010 par le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA), avec toutes les modifications qui avaient déjà été adoptées, et sans nouvelles modifications à considérer. Au moment de la rédaction du présent document, le projet de loi passera à une troisième et dernière lecture. La SCS s'est attaqué à la rédaction du présent document de travail afin de contribuer au discours en mettant l'emphase sur le besoin urgent pour des logements accessibles, adéquats et abordables pour les PVVIH/sida et celles à risque de VIH, et d'informer l'élaboration d'une stratégie.

III. La réaction : Quelles sont les solutions mises en œuvre dans les autres pays?

Dans le document d'information relatif à l'énoncé de position sur le logement et le VIH/sida, la SCS met l'accent sur les problèmes fondamentaux auxquels devrait s'attaquer toute stratégie nationale en matière de logement : l'offre, l'abordabilité, les services de soutien, la remise à neuf et les secours d'urgence. Cela reflète les demandes formulées dans de nombreux rapports de recherche sur le logement et dans les tout récents rapports de recherche portant spécifiquement sur le logement dans le contexte du VIH/sida. Généralement, les problèmes liés au VIH/sida ne figurent pas nommément dans les stratégies en matière de logement des autres pays, même si les liens entre la santé et le logement sont clairement établis et sous-tendent de nombreuses initiatives.

En général, les stratégies examinées ont été élaborées pour régler des problèmes d'inégalités et d'inéquités en matière de logement semblables à ceux que connaît le Canada. Chose intéressante, il semble que la situation en matière de logement en Australie soit similaire à celle du Canada. Manifestement, d'autres pays développés et riches sont également aux prises avec une croissance du nombre de sans-abri, un noyau d'infrastructures en logements insuffisant et

une diminution du revenu moyen des citoyens, combinée à une augmentation du coût de la vie (Schneider, 2002; Sen, 2007). Ce fardeau pèse surtout sur les épaules des plus défavorisés. Pour remédier à la situation, les pays établissent des stratégies afin d'accroître le noyau d'infrastructure de logements grâce à des partenariats entre les secteurs public et privé ou à d'autres modèles de partage des coûts (Schneider; Sen).

Bien que le VIH/sida ne soit pas au cœur des stratégies examinées, celles-ci sont généralement animées par l'intention d'assurer la santé et le bien-être des citoyens. À tout le moins, l'amélioration du paysage du logement peut avoir pour effet secondaire l'amélioration de la vie des gens de tous âges (Thomson, Thomas, Sellstrom et Petticrew, 2009). Par exemple, le pays de Galles dispose d'une stratégie nationale créée précisément pour répondre aux besoins d'une population vieillissante pour qui la santé et le bien-être revêtent une importance fondamentale. La volonté de fournir des logements accessibles, abordables et adéquats aux personnes atteintes d'une incapacité, d'une maladie chronique ou de troubles de la santé mentale est également au centre des objectifs et constitue la force motrice de toutes les stratégies en matière de logement examinées. Maintenir et améliorer la santé publique grâce au logement est un thème commun des discussions sur les politiques de logement et de santé publique parce qu'il a été prouvé que fournir des logements accessibles, abordables et adéquats est plus rentable que tenter de prendre en charge les blessures et les maladies graves, la dépravation, l'hypothermie et les troubles mentaux qui découlent du sans-abrisme (Cisneros, 2007; Shubert et Bernstine, 2007; Wolitski, 2007).

La rentabilité peut constituer un puissant motif d'agir; cela dit, au-delà de ça, *il est essentiel que le logement soit reconnu comme un droit fondamental et que les gouvernements s'attaquent à ses violations* (Thiele, 2002; Wolitski). Nul ne devrait avoir besoin de puissants arguments fiscaux. La SCS convient qu'une stratégie nationale en matière de logement devra établir clairement le rôle et les responsabilités des intervenants responsables de financer durablement les mesures nécessaires pour mettre en œuvre une stratégie. Toutefois, ce document n'a pas pour but de déterminer qui devrait financer les mesures à prendre – aux experts en logement de s'en charger. La SCS se concentre pour sa part sur la forme que devra prendre la stratégie pour répondre le mieux possible aux besoins des personnes atteintes du VIH/sida ou à risque de le contracter.

Les faits saillants issus de l'examen des stratégies internationales en matière de logement présentés ci-dessous sont tirés des documents sur le Royaume-Uni, le pays de Galles, l'Irlande, la France, l'Italie et les États-Unis¹¹. Ces exemples de façons dont d'autres pays s'attaquent aux problèmes complexes dans leur stratégie en matière de logement sont résumés en fonction des thèmes tirés du document d'information de la SCS : l'offre de logement, l'abordabilité des logements, les services de soutien, la remise à neuf et les secours d'urgence.

¹¹ Les stratégies en matière de logement de la Russie et du Japon n'étaient pas disponibles en traduction anglaise. Par conséquent, cette analyse n'en traite pas. En outre, vu la piètre qualité de la traduction anglaise de la stratégie allemande et nos doutes sur son exactitude, celle-ci a été exclue de l'analyse.

L'offre de logement

Il semble que d'autres pays – en particulier l'Irlande, le pays de Galles, les États-Unis et le Royaume-Uni – partagent le même historique que le Canada : leurs politiques en matière de logement se sont érodées au fil du temps, et ils ont cessé d'investir dans le noyau d'infrastructure de logements ou de l'entretenir. Si bien que ces pays sont maintenant en situation de crise et ne peuvent fournir des logements accessibles, abordables et adéquats à leur population. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) produit tous les ans un rapport national sur le logement. Dans *l'Observateur du logement au Canada 2009*, les données du Recensement de 2006 indiquent que les besoins à combler en matière de noyau d'infrastructure de logements sont passés de 13,7 % en 2001 à 12,7 % en 2006 (SCHL, 2009). Malgré ces progrès modestes, le Canada n'a pas comblé ses besoins en noyau d'infrastructure de logement.

Il existe différents moyens d'influer sur l'offre de logements. Dans la plupart des cas, des formules fondées sur les investissements de capitaux disponibles déterminent le montant de financement dont un gouvernement national a besoin pour investir dans le logement, pour construire et entretenir les logements répondant aux besoins impérieux de logement, pour financer le logement supervisé, et pour offrir des programmes de première ligne, et des abris de secours en situation de crise ou d'urgence. Bien que les moyens de générer suffisamment de capitaux pour investir dans le logement diffèrent d'un pays à l'autre, un thème récurrent en matière d'investissements financiers dans les stratégies nationales en matière de logement dicte que cette responsabilité ne doit pas incomber à un unique secteur. Les stratégies examinées prévoient presque toujours des sources d'investissement dans les secteurs privé et philanthropique ainsi que des fonds provenant de tous les ordres de gouvernement (municipal, provincial et national). Toutefois, les programmes doivent être mis en œuvre à l'échelle communautaire par des gens qui travaillent auprès des personnes défavorisées, étant donné que ces personnes sont frappées de plein fouet par la crise du logement et ont un enjeu clé dans les décisions prises à ce sujet.

Le Canada doit répondre aux besoins impérieux de logement, car elle est pour beaucoup dans la crise du logement qui sévit actuellement au pays. Les stratégies examinées pour la production du présent document montrent que les gouvernements se sont donné pour tâche de loger les habitants de leur pays, ont reconnu la complexité du problème et ont travaillé en collaboration pour apporter des améliorations stratégiques au paysage du logement. Pour suivre la voie tracée par ces autres pays, les différents ordres de gouvernement du Canada doivent se serrer les coudes et négocier un partenariat acceptable afin d'investir des fonds dans le logement à long terme. Avant de déterminer quels arrangements financiers, quels partenariats et quels accords de financement seront les plus fructueux, les gouvernements doivent d'abord reconnaître qu'il leur incombe de fournir un logement accessible, abordable et adéquat à tous les Canadiens.

RECOMMANDATIONS

1. Investir à long terme et de manière stratégique dans le logement pour répondre aux besoins de tous les Canadiens qui ne sont pas convenablement logés. Ceci incluerait des

ressources financières pour de nouveaux logements, ainsi que pour la remise à neuf de logements, afin de répondre aux besoins dans un délai raisonnable.

2. S'engager dans la planification stratégique afin d'assurer divers types de logements pour répondre aux besoins des personnes à différentes étapes de leur vie.

Abordabilité des logements

Comme nous le mentionnions précédemment, ce sont les personnes défavorisées qui ont le plus besoin d'un logement abordable, et cette population croît de jour en jour. Des associations d'habitation sans but lucratif ont été créées dans la plupart des grandes villes canadiennes. Ces groupes réagissent à la crise du logement en offrant des services de première ligne et de soutien. Ils convertissent de vieux logements abordables, en construisent de nouveaux, les entretiennent et les gèrent. Tout objectif stratégique visant l'abordabilité devra prévoir un accroissement du soutien donné à ces groupes et des fonds qui leur sont accordés. De plus, les gouvernements provinciaux ont l'obligation de respecter des quotas en matière de logements abordables. Toutefois, pour être viables, la plupart des projets financés par les provinces doivent aussi compter sur des fonds fédéraux.

En 2006, les ménages à faible revenu étaient cinq fois plus nombreux que les ménages à revenu moyen à ne pouvoir combler leurs besoins impérieux de logement (51 % contre 11,2 %). Il est beaucoup plus difficile pour les ménages à faible revenu que pour les ménages à revenu moyen de trouver un logement abordable.

(SCHL, 2009.)

La réglementation sur les critères de fixation des loyers fait partie intégrante de la plupart des stratégies examinées. Certaines stratégies prévoient même un supplément au loyer et d'autres initiatives permettant de compenser une partie du loyer pour les personnes qui n'ont pu trouver de logement abordable. Le prix du loyer est un problème de logement avec lequel d'autres pays doivent également composer. Au Canada, le pouvoir de fixer ou non les loyers incombe aux gouvernements provinciaux; certains s'en prévalent, d'autres non. Les Canadiens gagneraient à avoir un programme coordonné de réglementation sur les critères de fixation des loyers et de supplément au loyer en fonction des besoins régionaux et provinciaux. Toutefois, les différentes manières de régler le problème de l'abordabilité devront faire l'objet d'un examen rigoureux afin d'éviter l'apparition des effets secondaires imprévus que pourrait avoir une politique mal conçue. L'Italie commence tout juste à se remettre d'une période de stricte réglementation des loyers ayant entraîné une diminution du nombre de logements locatifs disponibles et l'apparition de mécanismes clandestins de négociation des loyers avec les propriétaires, si bien qu'au final, les personnes les moins bien nanties ont continué de vivre dans les logements les moins désirables (Tosi et Cremaschi, sans date).

Cela dit, il existe, outre le contrôle des loyers, des modèles susceptibles d'influer sur l'abordabilité des logements, notamment les loyers indexés sur le revenu, le logement sans but lucratif et d'autres moyens inventifs. Le Canada doit explorer tout un spectre d'interventions axées sur le loyer visant à répondre aux besoins changeants des éventuels bénéficiaires des programmes.

RECOMMANDATIONS

1. Inclure la création de logements abordables au centre de toute politique nationale adoptée en matière de logement. Les nouveaux investissements doivent répondre aux besoins en logements neufs abordables.
2. Augmenter le nombre de programmes de supplément au loyer, y compris les modèles tels que les loyers indexés en fonction du revenu et les coopératives de logement' et améliorer les programmes qui existent déjà, dans le but de conserver le logement de ceux qui en ont. De plus, définir et mettre en oeuvre des mécanismes de réglementation des loyers là où il n'en existe pas.

Services de soutien

De nombreux sans-abri ne disposent pas de filet de sécurité sociale. Ils peuvent n'avoir ni famille ou ni amis proches pour les soutenir en cas de besoin. De plus, les troubles de santé mentale, la consommation de drogues ou d'alcool et d'autres problèmes de santé peuvent empêcher les gens d'accéder aux services dont ils ont besoin pour conserver leur logement. Dans de tels cas, un modèle de logement supervisé pourrait servir de lieu d'apprentissage et de développement de l'autonomie, en plus de fournir un toit aux personnes ayant des besoins médicaux de base et des besoins de gestion des médicaments. En général, on a observé une corrélation entre modèles de logement supervisé et amélioration de l'état de santé et du bien-être des personnes.

Une stratégie complète en matière de logement inclura l'intérêt des modèles de logement supervisé dans le cadre d'un continuum d'options de logement, tels que le modèle Priorité au logement, les logements pour personnes autonomes, la cohabitation, les coopératives, le logement sans but lucratif, et le logement social. Ce type de logement revêt une importance particulière pour les personnes atteintes du VIH/sida, dont la qualité de vie peut connaître des changements marqués avec la progression de la maladie. Les stratégies de logement adaptées aux personnes atteintes de troubles de santé mentale, de consommation de drogues et d'alcool ou d'incapacités, ainsi qu'à la population vieillissante, tiennent compte de l'évolution de l'état de santé et du mode de vie. La stratégie nationale en matière de logement devra reprendre les principes tirés de ces stratégies.

Ailleurs dans le monde, les stratégies de logement montrent qu'il est important de fournir des services de soutien au logement et de logement supervisé afin que les gens puissent conserver un toit. Les services de soutien peuvent comprendre des programmes d'intervention qui aident à trouver un logement abordable, ou qui fournit du financement temporaire ou un supplément au loyer. Le logement supervisé est un logement assorti de services de soutien aidant les

personnes à gérer, entre autres, leurs problèmes de santé chroniques, leurs troubles mentaux, leurs incapacités et les transitions dans leur vie. Les services offerts en logement supervisé vont habituellement au-delà du simple logement et influent sur la santé et le bien-être général des personnes. Pour conserver leur logement, les personnes qui risquent de le perdre doivent pouvoir compter sur un service fiable de soutien. Ces services offrent un soutien émotionnel dont les gens ont grand besoin en période de crise du logement. Le logement supervisé comble une lacune majeure en répondant aux besoins des personnes afin de leur permettre de demeurer autonomes malgré les aléas de la vie. Sans ces services, de nombreuses personnes habitant en logement supervisé seraient sinon incapables de vivre de manière autonome. De plus, les coûts liés à la fourniture de logements supervisés et de services de soutien au logement sont moins élevés que ceux associés aux répercussions sociales et de santé qu'entraîne le sans-abrisme (Pye 2007; Thomson et coll., 2009).

RECOMMANDATIONS

1. Travailler de concert avec les organismes communautaires locaux de prestation des services en logement, et consulter les intervenants clés, afin de définir les exigences en matière de logement supervisé et les modèles de pratique les plus efficaces, comme l'approche Priorité au logement.
2. Investir suffisamment de ressources en argent et en infrastructures pour répondre aux besoins en matière de logements supervisés, incluant un soutien en soins de santé.
3. Mettre au point des modèles de logement intégré plutôt que des solutions ponctuelles, en réponse aux enjeux spécifiques, afin de favoriser les retombées positives sur les plans communautaire, social et sanitaire.

Remise en état

Malgré quelques investissements dans la remise en état et dans les infrastructures au Canada, le parc immobilier capable de répondre aux besoins impérieux de logement se dégrade après des années de négligence, de dévalorisation et de mauvais entretien. Pour être complète, une stratégie nationale en matière de logement devra comprendre des initiatives intégrées fondées sur une vision à long terme visant à soutenir la rénovation et l'amélioration des systèmes d'électricité et de chauffage des logements existants afin de s'assurer que les gens convenablement logés le demeurent. Toutes les stratégies nationales examinées insistaient sur la nécessité d'investir dans les logements *existants* tout en visant la création de logements neufs écoénergétiques et respectueux de l'environnement. Dans leur examen systématique des effets sur la santé des interventions en matière de logement, Thomson et coll. (2009) soulignent le fait que ce sont les investissements dans les rénovations et les améliorations aux systèmes énergétiques des logements existants qui ont le plus de répercussions sur la santé. Il est plus rentable de restaurer les infrastructures existantes que d'abandonner les logements désuets pour des logements neufs et mieux équipés (Thomson et coll.).

Inclure un objectif de remise en état intensif et ciblé dans une stratégie nationale en matière de logement pourrait gérer et protéger l'intégrité des logements existants. Ceci pourrait inclure des

subventions et des suppléments destinés aux propriétaires et aux locataires et pourrait soutenir le logement social, le logement sans but lucratif et venir en aide aux ménages à faible revenu qui tentent d'améliorer leur logement locatif. Investir dans l'infrastructure existante permettra de maintenir et d'augmenter la disponibilité des logements pouvant répondre aux besoins impérieux au Canada. Idéalement, ceci pourrait aussi garantir que les investissements alloués à la remise en état et à l'entretien seraient accessibles pour de nouveaux logements, ce qui servirait à assurer leur pérennité.

En outre, les propriétaires ont besoin de services de conseils pour les aider à améliorer leur domicile et leur bien-être. Ceci pourrait comprendre des recommandations sur les améliorations et les rénovations à apporter, la qualité de l'air, et le financement.

RECOMMANDATIONS

1. Inclure un objectif ciblé et clairement défini de remise en état des logements dans une stratégie nationale en matière de logement.
2. Investir à long terme dans l'entretien et l'amélioration du parc immobilier satisfaisant aux besoins impérieux de logement, y compris un plan de gestion des logements nouvellement construits afin d'assurer leur pérennité.

Secours d'urgence en matière de logement

Les stratégies examinées supportent qu'une stratégie nationale en matière de logement doit aussi porter sur la planification des mesures d'urgence en matière de logement. Ceci répondrait aux cas soudains de sans-abrisme en cas de désastre climatique ou naturel. Au Canada, la Croix-Rouge et l'Armée du Salut jouent un rôle important dans la prestation des services en cas d'urgence ou de désastre en fournissant notamment des abris. Toutefois, lorsque les individus se retrouvent à la rue en raison de la crise du logement ou d'un incendie, les solutions courantes axées sur les services comprennent des abris, des bureaux d'aide au logement et des logements temporaires. Le logement d'urgence est une malheureuse nécessité. Étant donné qu'à tous les jours, des gens perdent leur foyer, il faut donc prévoir un mécanisme capable de répondre à ces besoins. Une stratégie nationale pourrait fournir des lignes directrices sur la coordination et le financement des logements d'urgence pour les collectivités. Par contre, certaines des stratégies que nous avons étudiées partaient du principe qu'il ne faut pas tant construire « plus » de logements d'urgence qu'investir dans des programmes de soutien au logement, la restauration des logements existants et la construction de nouveaux logements (Pye, 2007; Thomson et coll., 2009).

Certains pays, particulièrement en Europe, répondent spécifiquement aux besoins des « nomades », soit les populations qui ne demeurent jamais au sein de la même collectivité bien longtemps (p. ex., les Romani et les membres d'autres groupes ethniques, les jeunes personnes déplacées, etc.). Les nomades sont le plus souvent exposés aux éléments, ce qui, selon la saison et les conditions climatiques, peut gravement nuire à leur santé et à leur bien-être. Par conséquent, les nomades doivent avoir accès à un logement accessible, abordable et adéquat, ne serait-ce que pour une courte période. Pour répondre aux besoins des nomades, il faut en

général élaborer des solutions de logement à court terme comme des campements, des abris et des appartements pour séjour de courte durée. Le Canada pourrait apprendre de ces pays, car il abrite lui aussi des personnes qui se déplacent de ville en ville et peuvent ne pas prévoir séjourner assez longtemps dans une ville pour qu'il vaille la peine de chercher à se procurer un appartement. Souvent, ces personnes ne peuvent pas verser l'acompte initial nécessaire pour mettre la main sur un appartement. Répondre aux besoins des « nomades » étofferait donc le continuum des services de logement au Canada.

RECOMMANDATIONS

1. Élaborer une stratégie pour répondre aux besoins de logement temporaires, d'urgence et en cas de crise.
2. Fournir des services de soutien au logement qui tiennent compte de la vulnérabilité des personnes qui se retrouvent soudainement sans abri. Assurer que ces services puissent répondre aux besoins de ces gens sans discrimination et de manière culturellement¹² adéquate.

Évaluation et surveillance

Une stratégie nationale doit inclure des mécanismes de responsabilisation, notamment des objectifs mesurables et des indicateurs de résultats. Si ces éléments ne sont pas intégrés dès le début, il sera plus difficile de surveiller et d'évaluer la réussite et les possibilités d'amélioration dans le cadre de celle-ci. De plus, l'évaluation et la surveillance suivies sont des pratiques gouvernementales répandues. Dans un contexte de saine gestion publique, il se révèle donc nécessaire de prévoir des mécanismes de responsabilisation.

RECOMMANDATION

1. Créer un plan d'action clairement défini pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale en matière de logement. Prévoir des échéances, des résultats et des répercussions mesurables, clairement définir les rôles et responsabilités, fournir des renseignements sur les ressources financières et concevoir un processus continu d'évaluation, d'examen et d'adaptation.

Limites aux comparaisons avec le travail et les expériences d'autres pays

Il y a une importante limite à toute comparaison des stratégies de logement nationales à la situation prévalant au Canada : la plupart de ces pays ne comptent pas deux paliers de politique de logement. Au Canada, les politiques de logement se divisent en deux catégories : le logement autochtone – dans les réserves et hors réserves – et le logement pour le reste de la population (Association nationale d'habitation autochtone [ANHA], 2009). La CSC reconnaît aussi le droit des personnes Autochtones à un logement accessible, abordable et adéquat. Le logement autochtone relève du gouvernement fédéral, mais les services sont habituellement fournis et gérés par les gouvernements provinciaux et territoriaux (ANHA). Les habitations dans les

¹² Dans ce contexte, la culture renvoie en gros aux dimensions liées à l'appartenance ethnique, la religion, la « rue », la drogue, la jeunesse, la maturité, etc.

réserves sont dans un état de décrépitude et de délabrement notoire et trois Autochtones sur quatre vivent hors réserve (ANHA). Les Autochtones sont aussi surreprésentés dans les statistiques sur les sans-abri (ANHA). Remédier à ces inégalités et aux dommages laissés par un passé de négligence (NAHA) grâce à une stratégie nationale en matière de logement nécessitera cependant une volonté politique, et ce, tant de la part de tous les ordres de gouvernance autochtone que des chefs de gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (ANHA).

La SCS reconnaît également que les Autochtones sont surreprésentés dans les statistiques sur le VIH au Canada (Agence de la santé publique du Canada [ASPC], 2007). Au nombre d'environ un million, les Autochtones représentent approximativement 3,8 % de la population générale (ASPC). Or, au moment de la production du rapport, 8 % des personnes vivant avec le VIH/sida au Canada étaient autochtones, et 12,5 % de toutes les nouvelles infections à VIH en 2008 (ASPC). Ces chiffres sont frappants, et on commence à élucider les liens entre logement et transmission du VIH dans les collectivités autochtones. Monette, Rourke, Tucker, Greene, Sobota, Koornstra et coll. (2009) ont découvert que 61 % des participants autochtones à leur étude devaient composer avec des cycles de sans-abrisme et le VIH. Pour qui doit composer avec la stigmatisation à laquelle se heurtent les séropositifs au VIH, être gai ou lesbienne, bisexuel ou transsexuel, ou faire partie d'une minorité raciale peut compliquer l'accès à un logement accessible, abordable et adéquat (Monette et coll.). Manifestement, la coordination du logement autochtone a une incidence sur la santé et le bien-être des Autochtones (Monette et coll.).

Il est impératif que la stratégie nationale en matière de logement considère explicitement le logement autochtone comme un secteur d'intervention prioritaire si l'on veut que le logement comme mesure de prévention de transmission du VIH ait une influence sur la propagation du virus au sein de la collectivité autochtone.

RECOMMANDATION

Travailler de concert avec les dirigeants et les collectivités autochtones – dans les réserves et hors réserves – dans leur quête de logements accessibles, abordables et adéquats. Ce droit leur est conféré par la constitution ainsi que par traité.

IV. La possibilité : Que peuvent faire la SCS et ses membres?

La SCS prêche par l'exemple en entreprenant des activités de recherche et de développement à divers stades de façon à intervenir stratégiquement dans les débats sur le logement et jouer un rôle dans l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de logement au Canada. De concert avec ses membres, la SCS peut influencer et encourager l'amélioration des politiques de logement locales, provinciales et nationales. Elle peut aussi donner aux collectivités, aux individus et aux organisations la chance de se regrouper, de s'organiser et de se mobiliser afin d'améliorer les politiques de logement. Ces actions sont essentielles à l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de logement.

« L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie canadienne du logement doivent être le fruit de la collaboration de tous les intervenants clés. Le leadership doit venir du gouvernement fédéral, et faire appel aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aux municipalités, aux organismes communautaires, au secteur privé, ainsi qu'aux personnes sans abri et précairement logées. »
(SCS, 2009, p. 11.)

Les défenseurs et les chefs de file en matière de logement de partout au Canada s'efforcent d'infléchir la façon dont le Canada fournit et gère le logement. La SCS et ses membres peuvent contribuer à donner un élan à ce mouvement et à sensibiliser les gens au fait que le Canada a un besoin urgent pour une stratégie en matière de logement, prenant conscience de toutes les raisons décrites dans le présent rapport, et les recherches sur le logement au Canada effectuées depuis plus de 20 ans. La SCS émet les recommandations suivantes afin d'assurer que ses membres soient activement impliqués dans la discussion, la réflexion et le débat actuels. Ces recommandations sont conformes aux principales stratégies en matière de politiques et de recherche-action issues du IV^e Sommet nord-américain de recherche sur le logement et le VIH/sida (Réseau ontarien de traitement du VIH, 2009).

Encourager l'élaboration des politiques

Nous vivons une époque intéressante sur le plan de l'élaboration des politiques au Canada. Le sentiment d'urgence croît à mesure qu'on voit monter le nombre de sans-abri et de personnes précairement logées et l'on constate que ce sont les plus vulnérables de notre société qui font les frais du manque de logements accessibles, abordables et adéquats. La SCS juge cette situation inacceptable, pas seulement parce qu'elle viole les droits fondamentaux des moins bien nantis, mais également parce que la situation en matière de logement ts au Canada constitue un problème de santé publique persistant.

Une étude d'intervention en matière de logement effectuée aux États-Unis auprès de PVVIH/sida a évalué le rapport coûts-bénéfices de la fourniture de logement aux PVVIH/sida. Elle a permis de découvrir que si l'intervention empêchait la transmission du VIH à une seule personne pour chaque 64 personnes servies, les frais épargnés étaient supérieurs à ceux de la prise en charge d'une PVVIH/sida (Holtgrave, Briddell, Little, Bendixen, Hooper, Kidder et coll., 2007). L'accès au logement peut diminuer les risques de transmission du VIH et peut également permettre aux PVVIH/sida de mieux gérer et stabiliser leur séropositivité.

Les collectivités, les organisations et les individus, y compris les PVVIH/sida et leur entourage, doivent prendre part à la planification de la stratégie nationale en matière de logement et des politiques sur lesquelles celle-ci sera axée. Des collectivités affectées, des organisations et des personnes engagées doivent prendre part au dialogue afin de partager leurs connaissances et

leurs expériences. La SCS est un intervenant clé dans toute discussion ou activité en matière de logement qui pourrait influencer sur la vie des PVVIH/sida ou à risque de le contracter.

Le logement doit être reconnu comme un droit fondamental, conformément aux déclarations internationales ratifiées par le Canada. Ce droit doit être inscrit dans les programmes, les documents, les discussions, les interventions et les initiatives. Toute personne a droit à un accès égal au logement, qu'elle vive avec le VIH ou non, et quels que soient son ethnie, sa langue, son statut de résident permanent ou non, son aptitude au travail, sa santé mentale, sa consommation de drogues ou d'alcool, ou la taille de sa famille.

Recommandations visant à encourager l'élaboration des politiques

La SCS s'engage à :

Promouvoir et encourager l'élaboration d'une stratégie complète qui redéfinira ce qu'est un logement adéquat pour les PVVIH/sida ou à risque de le contracter :

- en remettant en question les politiques rigides en matière de logement incapables de s'adapter aux conditions de vie des PVVIH/sida ou à risque de le contracter;
- en sensibilisant ses organismes membres à ce qu'est un logement convenable pour les PVVIH/sida ou à risque de le contracter (soit le logement accessible, abordable et adéquat);
- en demandant un accès au logement pour toutes les PVVIH/sida ou à risque de le contracter afin de faciliter et de promouvoir l'accès au traitement et la prévention de la transmission;
- en promouvant l'harmonisation et la coordination des objectifs de la stratégie nationale en matière de logement et du financement afin de répondre aux besoins des PVVIH/sida ou à risque de le contracter;
- en appuyant la mise en place de mesures d'évaluation longitudinale intégrées à la stratégie pour que celle-ci soit évaluée de manière appropriée et fasse l'objet d'un examen critique pour s'assurer qu'elle atteint ses buts et ses objectifs.

Tout programme de recherche doit être axé sur l'intervention plutôt que sur la création de données probantes.

- Les chercheurs doivent collaborer avec les organismes communautaires et les populations touchées dans la recherche sur les interventions en matière de logement.
- Les organismes de financement doivent accorder du financement aux études axées sur les interventions et aux études longitudinales afin d'assurer que les interventions puissent être adéquatement évaluées.
- Les chercheurs et la collectivité doivent travailler de concert à soutenir la stratégie nationale en matière de logement au moyen d'arguments fondés sur des données probantes.

Encourager le Réseautage et la coordination

À l'heure actuelle, l'occasion s'offre à nous d'organiser et de coordonner un plan d'action fondé et axé sur la collectivité pour contrer le manque de logements abordables et l'augmentation du sans-abrisme au Canada. Toute stratégie nationale en matière de logement doit faire appel aux organisations communautaires non gouvernementales et aux entreprises du secteur privé. ***Les intervenants engagés doivent coopérer et former un réseau pour comprendre les diverses priorités en jeu et coordonner leurs efforts afin que leur action soit marquée au coin de la solidarité et non pas de la division.*** Si nous ne nous unissons pas et ne parlons pas d'une même voix au gouvernement, celui-ci continuera de chercher à gagner du temps et reporter la mise en œuvre d'une stratégie nationale en matière de logement. Une fois que les collectivités, les organisations, les gouvernements et les citoyens se seront entendus sur une vision commune, il sera plus facile pour eux de se mobiliser et plus difficile pour les gouvernements d'ignorer leurs appels à l'action.

Recommandations concernant l'établissement d'un réseau et la coordination

La SCS s'engage à :

Collaborer avec d'autres importants intervenants en matière de logement afin d'acquérir des connaissances et d'affermir les priorités relatives aux personnes vivant avec le VIH et à risque de le contracter :

- en mobilisant les principaux intervenants non gouvernementaux en matière de logement à l'échelle nationale dans une discussion sur le logement et le VIH/sida. Voici la liste des partenaires potentiels et existants :

- Réseau ontarien de traitement du VIH
- Centre pour la défense des droits sociaux
- Pivot Legal Society
- Ligue des droits et libertés
- Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)
- Citizens for Public Justice
- Centre pour les droits à l'égalité au logement
- Wellesley Institute
- Congrès des peuples autochtones
- Unité d'intervention en matière de logement et de santé des Prairies
- Fédération de l'habitation coopérative du Canada
- Canada sans pauvreté
- Association nationale d'habitation autochtone
- Housing Again
- Centre for Urban and Community Studies
- Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine
- The Homeless Hub
- Fédération canadienne des municipalités
- Raising the Roof
- Amnistie internationale
- Centre canadien de politiques alternatives

- en mobilisant les principaux intervenants provinciaux, régionaux et locaux en matière de logement dans une discussion sur les enjeux locaux liés au logement des personnes atteintes du VIH/sida ou à risque de le contracter, par exemple :
 - les comités provinciaux de locataires;
 - les groupes d'habitation coopérative provinciaux;
 - les organisations antipauvreté provinciales et locales;
 - les ministères et les programmes provinciaux en matière de logement;
 - les associations provinciales, régionales et locales de logement sans but lucratif.

Établir des alliances

La SCS commence à se mobiliser autour de la question du logement et collabore avec d'autres intervenants clés afin de générer du mouvement en faveur de la stratégie nationale en matière de logement. Les personnes œuvrant dans le secteur du logement, celles qui exercent des pressions politiques sur les politiques de santé publique et créent ces politiques et celles qui vivent en situation précaire et craignent de perdre leur logement partagent la même vision de ce qu'est le logement accessible, abordable et adéquat. Toutefois, le fait est que le gouvernement et les élus fédéraux sont inondés de questions prioritaires. Le logement n'est qu'une question urgente parmi tant d'autres qui se disputent l'attention des dirigeants.

La mobilisation des efforts consacrés au logement forcera le gouvernement à réagir. Harmonisant ses efforts à ceux des autres intervenants clés en matière de logement – à l'échelle nationale, provinciale, municipale et régionale – la SCS travaille à s'assurer que les besoins et les priorités des PVVIH/sida en matière de logement sont représentés. La SCS collabore avec d'autres intervenants clés pour créer un mouvement favorable et mobiliser les gens en faveur d'une stratégie nationale en matière de logement qui reflète les opinions et l'expertise communautaires, s'ancre dans celles-ci et sache répondre aux besoins en matière de logement des PVVIH/sida ou à risque de le contracter, quel que soit leur état.

Recommandations pour établir des alliances

La SCS s'engage à :

Partager les connaissances sur la crise canadienne du logement et l'absence de stratégie nationale en matière de logement avec ses membres, partenaires, alliés et chefs de file :

- en éduquant au sujet du manque de stratégie nationale en matière de logement;
- en offrant des possibilités de renforcement des capacités favorisant la compréhension de l'importance d'élaborer une stratégie nationale en matière de logement;
- en expliquant à ses partenaires et collaborateurs qui ne travaillent pas dans la défense des PVVIH/sida pourquoi le logement est un volet important du traitement, des soins, du soutien et de la prévention en matière de VIH;

- en travaillent avec les autres intervenants clés en matière de logement et en exigeant une réponse en temps opportun;
- en invitant les collectivités et leurs dirigeants à prendre part à l'appel à l'action;
- en élaborant des stratégies, des messages clés et des campagnes de sensibilisation, telle qu'une campagne de rédaction de cartes postales ou de lettres et un plan d'action détaillé sur le logement et le VIH/sida afin de promouvoir l'importance d'une stratégie nationale en matière de logement.

V. Conclusion

Nous avons appris que le logement en soi est une intervention de première ligne en matière de prévention et de traitement du VIH/sida. Il ne s'agit certes pas de la seule intervention à mettre en œuvre : il est nécessaire d'offrir des services médicaux, financiers et de traitement des dépendances aux drogues et à l'alcool. À lui seul, le logement ne garantit pas la fin du déclin personnel et du désespoir. Néanmoins, l'accès à un endroit où vivre dans la stabilité permet aux personnes vivant avec le VIH/sida de s'atteler à relever les autres défis que leur apportera la vie.

(Cisneros, 2007, p. 7-8)

Créer une stratégie nationale en matière de logement qui réponde efficacement aux besoins de tous les citoyens du Canada est un défi constant. Cependant, la recherche et les programmes liés au logement continuent de prendre de l'importance et elles confortent les données probantes sur lesquelles s'appuient les appels à l'action à l'échelle du pays.

La SCS et ses membres sont en position idéale pour influencer l'orientation d'une éventuelle stratégie en matière de logement. Ils peuvent défendre l'accès au logement en tant que droit fondamental, rappeler le lien entre le logement et le VIH/sida et assurer que les besoins en matière de logement et les réalités des personnes atteintes du VIH ou à risque de le contracter sont représentés et intégrés à une stratégie nationale en matière de logement.

Pour élaborer une stratégie nationale en matière de logement, les ressources financières et humaines adéquates et soutenues sont de mise. Les solutions se doivent d'être adaptées sur les plans culturel et linguistique et de faire appel aux PVVIH/sida dans les processus d'élaboration de solutions et de prise de décision. La SCS et ses membres doivent encourager l'élaboration d'une politique, lier et coordonner leurs activités et leurs ressources avec d'autres intervenants clés de manière à leur donner la plus grande portée possible, et se mobiliser pour collaborer et lancer un appel pour une stratégie nationale en matière de logement complète favorisant l'accès de tous, y compris des PVVIH/sida ou à risque de le contracter et tous les Canadiens, à des logements accessibles, adéquats et abordables.

RÉFÉRENCES

- AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. « L'infection à VIH et le sida chez les peuples autochtones du Canada : un problème toujours préoccupant », *Actualités en épidémiologie sur le VIH/sida*, Ottawa, Ontario, Agence de la santé publique du Canada, 2007.
- AMBASSADE DE FRANCE AUX ÉTATS-UNIS. *HOUSING IN FRANCE*, SANS DATE, SANS PAGINATION.
- ASSOCIATION CANADIENNE DE SANTÉ PUBLIQUE. *Leading together: Canada takes action on HIV/AIDS*, Ottawa, Ontario, Canadian Public Health Association, 2006.
- ASSOCIATION NATIONALE D'HABITATION AUTOCHTONE. *A time for action: A national plan to address Aboriginal housing*, Ottawa, Ontario, Association nationale d'habitation autochtone, 2009.
- BUCHANAN, D., KEE, R., SADOWSKI, L. S. et D. GARCIA. « The health and impact supportive housing for HIV-positive homeless patients: A randomized controlled trial », *American Journal of Public Health*, vol. 99, numéro hors série 3, 2010, p. 675-681.
- BUTTERILL, D., KENNEDY, R., MACFARLANE, D. et J. SYLVESTRE. *Planning for a housing system for persons with HIV/AIDS*, [En ligne], 2010. [http://pshp.aso411.ca/housing_project.html] (18 février 2010).
- CHAMBRE DES COMMUNES. *La loi C-304 : Loi visant à assurer aux Canadiens un logement sûr, adéquat, accessible et abordable*, [En ligne], Ottawa, Ontario, Éditions et Services de dépôt, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2009. [<http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=3660878&Language=e&Mode=1&File=33>]
- CISNEROS, H. « Policy perspective on housing and HIV/AIDS », *AIDS and Behavior*, vol. 11, numéro hors série, 2007, p. 7-8.
- DEPARTMENT OF COMMUNITIES AND LOCAL GOVERNMENT. *LIFETIME HOMES, LIFETIME NEIGHBOURHOODS: A NATIONAL STRATEGY FOR HOUSING IN AN AGEING SOCIETY*, LONDRES, DEPARTMENT OF COMMUNITIES AND LOCAL GOVERNMENT, 2008.
- HEALING OUR SPIRIT. *Housing policy for Aboriginal persons living with HIV/AIDS*, Vancouver, Colombie-Britannique, Healing Our Spirit, 2006.
- HOLTGRAVE, D. R., BRIDDELL, K., LITTLE, E., BENDIXEN, A. V., HOOPER, M, KIDDER, D. P. et coll. « Cost and threshold analysis of housing as an HIV prevention intervention », *AIDS Behaviour*, vol. 11, numéro hors série, 2007, p. 162-166.
- HOUSING STRATEGY AND EQUALITIES BRANCH. *Sustainable homes: A national housing strategy for Wales. Consultation draft*, pays de Galles, Housing Directorate, Welsh Assembly Government, 2009.
- HULCHANKSI, D. « Categorizing houselessness for research and policy purposes: Absolute, concealed and at risk », *Research Note, Housing Again*, [En ligne], 2000. [<http://action.web.ca/home/housing/resources.shtml?x=67214>] (4 janvier 2010).
- KNOWLEDGE NETWORK ON URBAN SETTINGS. *Our cities, our health, our future: Acting on social determinants for health equity in urban settings*, [En ligne], Rapport présenté à la Commission des déterminants sociaux de la santé de l'Organisation mondiale de la Santé, 2008. [http://www.who.int/social_determinants/resources/knus_final_report_052008.pdf] (18 janvier 2010).

- MONETTE, L., ROURKE, S. B., TUCKER, R., GREENE, S., SOBOTA, M., KOORNSTRA, J., BYERS, S., AHLUWALIA, A., BEKELE, T., BACON, J., JOHNSTON, C., HWANG, S., DUNN, J., GUENTER, D. et L'ÉQUIPE POSITIVE SPACES, HEALTHY PLACES. « Housing Status and Health Outcomes in Aboriginal People Living with HIV/AIDS in Ontario: The Positive Spaces, Healthy Places Study », *Canadian Journal of Aboriginal Community-based HIV/AIDS Research*, vol. 2 (hiver), 2009, p. 41-60.
- NATIONAL AIDS HOUSING COALITION. *Examining the evidence: The impact of housing on HIV prevention and care: Summary of key findings from the third national housing and HIV/AIDS research summit*, Washington, D.C., NAHC, 2008.
- NATIONAL SHELTER, INC. "Housing Australia Affordably": *National Shelter Policy Platform*, [En ligne], 2009. [<http://www.shelter.org.au/NSPolicyPlatform2009long%20final.pdf>] (16 décembre 2010).
- POSITIVE SPACES, HEALTHY PLACES. *Fact sheet #1: The impact of housing on quality of life*, [En ligne], 2006. [<http://pshp.aso411.ca/downloads/Impact%20Quality%20Life.pdf>] (27 novembre 2009).
- PYE, A. *All roads lead to home: A homelessness to housing stability strategy for the Waterloo region*, Waterloo, Ontario, Communauté urbaine de Waterloo, 2007.
- SCOTT, A., ELLEN, J., CLUM, G. et L. LEONARD. « HIV and housing assistance in four US cities: Variations in local experience », *AIDS and Behavior*, vol. 11, numéro hors série, 2007, p. 140-148.
- SEN, A. *Poverty, Evil and Crime*, [En ligne], 2007. [<http://content.undp.org/go/newsroom/2007/october/amartya-sen-poverty-evil-and-crime.es>] (19 avril 2009).
- SHUBERT, V. & BERNSTINE, N. (2007). « Moving from Fact to Policy: Housing is HIV Prevention and Health Care. » *AIDS and Behavior*, vol. 11, numéro hors série 2, p. 172-181.
- SOCIÉTÉ CANADIENNE DU SIDA. « *Emmenez-moi chez moi* » : *l'énoncé de position de la Société canadienne du sida sur le logement et le VIH/sida – document de fond*, [En ligne], Ottawa, Ontario, Société canadienne du sida, 2009. [<http://www.cdnaids.ca/web/position.nsf/pages/cas-pp-0303>]
- THIELE, B. « The human right to adequate housing: A tool for promoting and protecting individual and community health », *American Journal of Public Health*, vol. 92, n° 5, 2002, p. 712-715.
- THOMSON, H., THOMAS, S., SELLSTROM, E., et M. PETTICREW. « The health impacts of housing improvement: A systematic review of intervention studies from 1887 to 2007 », *American Journal of Public Health*, vol. 99, numéro hors série 3, 2009, p. 681-692.
- TOSI, A. et M. CREMASCHI. *Housing policies in Italy*, sans date, sans éditeur.
- WELLESLEY INSTITUTE et M. SHAPCOTT. *Canada needs a national housing strategy that engages key partners from the community up: A submission from the Wellesley Institute to the Commons HUMA committee for its review of Bill C-304*, [En ligne], 2009. [<http://wellesleyinstitute.com/files/billc304wellesleysubmission.pdf>] (16 janvier 2010).
- WOLITSKI, R. J., KIDDER, D. P. et K. A. FENTON. « HIV, homelessness, and public health: Critical issues and a call for increased action », *AIDS and Behavior*, vol. 11, numéro hors série, 2007, p. 167-171.